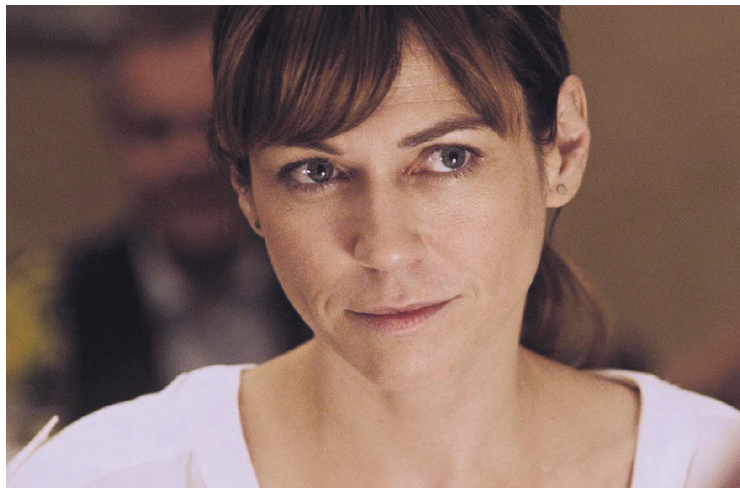


**39^e Festival
des films
du monde**
Marie-Josée
Croze en
vedette
Page B 8



L'utilité du mouvement souverainiste
Une chronique de **Michel David** Page A 3

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVI N° 197

LE DEVOIR, LE MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2015

1,13 \$ + TAXES = 1,30 \$

ENFANTS DÉLOCALISÉS LA CSDM FAIT VOLTE-FACE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Après avoir annoncé la semaine dernière à 143 élèves qu'ils devraient changer d'école, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) plie devant le tollé suscité par cette décision, qui a amené parents et enfants de l'école Lambert-Closse (notre photo) à manifester lundi matin. Le tiers des écoliers pourront retourner dans l'établissement dont ils avaient été délogés. **Page A 2**

COMMISSION ROBILLARD

L'impôt cédé à Ottawa?

Couillard juge possible
de confier la perception
fiscale au fédéral

ROBERT DUTRISAC
Correspondant parlementaire
à Québec

Le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, est ouvert à la possibilité que le Québec cède la perception de ses impôts à Ottawa, un scénario que la commission Robillard demande au gouvernement Couillard d'envisager sérieusement.

Le président du Conseil du trésor a manifesté la même ouverture à briser le monopole de la Société des alcools du Québec (SAQ), une des 67 recommandations contenues dans le rapport final de la Commission de révision permanente des programmes (CRPP), présidée par l'ex-ministre libérale Lucienne Robillard.

« Il faut dissocier l'autonomie fiscale du percepteur », estime Martin Coiteux, qui reprend l'analyse de la commission Robillard sur la question. Il a toutefois souligné que l'autonomie fiscale du Québec, son pouvoir de définir ses propres politiques fiscales, est « un principe qui est absolument fondamental ».

« Il ne faut pas être dogmatique : ça ne veut pas dire que tous les impôts doivent être perçus d'une seule et unique façon, ça ne veut pas dire qu'on a toujours, dans chacun des cas, le meilleur percepteur », juge Martin Coiteux.

Pour le premier ministre Philippe Couillard, sans renoncer à l'autonomie fiscale, il est « possible » que la perception puisse être confiée à Ottawa, a-t-il indiqué, à Terre-Neuve-et-Labrador, en marge de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada.

Dans son rapport intitulé *Cap sur la performance*, la commission Robillard fait miroiter des

VOIR PAGE A 8 : COMMISSION

Lire aussi · Retour sur le passé. Un éditorial de Bernard Descôteaux. **Page A 6**

Motions unanimes : le NPD derrière le Québec à 85 %

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a soutenu lundi que « personne ne se bat pour [le Québec] » à Ottawa depuis l'élection d'une majorité de députés néodémocrates en mai 2011. Mais un décompte réalisé par *Le Devoir* montre que le NPD a défendu à Ottawa près de 85% des motions unanimes adoptées

par l'Assemblée nationale du Québec depuis la dernière élection fédérale.

« Depuis 2011, le Québec subit défaite après défaite [à Ottawa] », a dénoncé M. Duceppe lors d'une conférence de presse tenue à Montréal en matinée. C'est là une ligne d'attaque que le Bloc québécois tient depuis que le parti a été renversé par la vague orange, il y a quatre ans.

VOIR PAGE A 8 : MOTIONS

Notre couverture électorale. Textes et analyses en **page A 3**

AUJOURD'HUI



Les Sports · Internationaux de tennis des États-Unis. Eugénie Bouchard entame son parcours du bon pied. **Page B 6**

Économie · Consommation. Récession ou pas, les Canadiens perdent confiance. **Page B 1**



Avis légaux..... B 4
Décès..... A 4
Météo..... B 6
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... A 4
Sudoku..... A 2

CLUB VIDÉO

Debout en attendant la fin

Luc Major a ouvert un premier club vidéo à Longueuil, en 1998, puis un second, à Montréal, en 2008, puis, enfin, un troisième, celui-là doté du deuxième catalogue de répertoire en importance de la métropole. En 2015, une seule succursale subsiste.

FRANÇOIS LÉVESQUE

Cela débute avec un courriel de lecteur au sujet d'un club vidéo, Le Cinoche, sis à l'angle de l'avenue Duluth et de la rue Saint-Hubert. Le commerce montréalais était alors sur le point de mettre la clé sous la porte. « Il y a dans ça des milliers de VHS et de DVD rares comme ça se peut pas. Je trouve ça triste que ça ferme, mais bon. Je pense que ça serait chouette de faire un papier sur Luc, le proprio. C'est un gars gentil qui travaille dans le domaine depuis des années. C'est un gars en marge, un loner », écrit Séba, chanteur du groupe Gatineau qui fut gérant dudit club les premières années. Depuis, une grande pancarte « à louer » a été installée dans la vitrine de Cinoche. Mais il en reste un autre, celui-là situé sur l'avenue du Mont-Royal. On y retrouve Luc Major, fidèle au



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

« Le club vidéo relève d'une autre époque », admet Luc Major. Des trois succursales qu'il possédait, une seule subsiste.

VOIR PAGE A 8 : VIDÉO

ACTUALITÉS

ÉDUCATION SEXUELLE

Le contenu devrait varier selon l'âge

JOCELYNE RICHER
à Québec

La délicate question de l'âge idéal pour entendre parler de sexe en classe risque d'être au cœur des débats entourant le projet pilote d'éducation sexuelle qui débutera dans les prochains jours.

Ce projet pilote, qui durera deux ans, commence cet automne dans une quinzaine d'écoles, privées et publiques, francophones et anglophones, de milieu rural et urbain, de milieu favorisé et non favorisé dans différentes régions du Québec.

Québec a consacré environ 860 000 \$ pour mener à bien ce projet en gestation depuis cinq ans, selon ce qu'a appris La Presse canadienne. Le ministère de l'Éducation, qui parait le dossier, est averse de commentaires sur le détail des apprentissages prévus, mais selon les informations obtenues de diverses sources, beaucoup de latitude sera laissée aux enseignants ou autres intervenants appelés à transmettre la matière.

Dès la maternelle

La sexualité sera enseignée de la maternelle à la cinquième secondaire, à raison de 5 heures par année au primaire et de 15 heures par année au secondaire, en 2015-2016 et 2016-2017. Les écoles qui le désirent pourront cependant augmenter ce nombre d'heures.

Un cours obligatoire devrait être offert dans toutes les écoles à tous les élèves, à compter de 2017, en principe.

Le ministère, qui refuse de divulguer la liste des écoles visées, assure que les parents seront bien informés, et que les enseignants appelés à transmettre la matière recevront la formation adéquate pour savoir quelles sont les balises à respecter en matière de contenu explicite.

Les informations transmises tiendront compte du dévelop-

pement de l'enfant, assure-t-on.

«Les enfants du primaire ne recevront pas d'apprentissages sur la fellation», a soutenu Pascal Ouellet, porte-parole du ministère de l'Éducation, alors qu'on lui demandait à quel âge les enfants seraient informés des différentes pratiques sexuelles, puisque les documents disponibles demeurent évasifs à ce propos.

«Éveil sexuel» en sixième

Mais dès la sixième année, les enfants du primaire seront exposés à «l'éveil sexuel» de l'adolescence et seront rassurés quant au «caractère naturel» de certaines manifestations de la puberté, comme «les érections spontanées» chez les garçons, indiquent les documents du ministère consultés.

Au secondaire, les jeunes seront plus directement informés des différentes pratiques sexuelles, mais surtout invités, explique-t-on, à réfléchir au concept «d'intimité sexuelle» et aux motivations qui les amèneraient à s'engager «dans des relations sexuelles ou non».

En première secondaire, devant une classe peuplée de jeunes âgés pour la plupart de 12 ans, les enseignants seront invités à se demander «où en est l'élève dans son vécu amoureux?».

Outils suggérés

Dans un document produit en avril dernier et destiné aux directeurs d'écoles et dirigeants de commissions scolaires, on apprend sous la rubrique «apprentissages» que le ministère formulera des «suggestions de brèves lectures ou de brefs visionnements pour se préparer à animer l'activité avec les élèves».

Des «suggestions» d'outils d'animation seront rendues disponibles sur la plateforme du ministère, dont «une planche anatomique et une petite vidéo sur les transformations de la puberté».

La Presse canadienne

Dalle de béton : le maire Denis Coderre ferait l'objet d'une plainte

Déjà vivement critiqué, Denis Coderre pourrait finalement faire l'objet d'une plainte officielle pour son coup d'éclat contre Postes Canada. Selon des informations obtenues par TVA Nouvelles, un citoyen aurait déposé une plainte au Service

de police de la Ville de Montréal (SPVM) contre le maire montréalais. Le 13 août dernier, M. Coderre, marteau-piqueur à la main, avait participé au démantèlement d'une dalle de béton destinée à accueillir une boîte postale dans le parc nature de l'Anse-à-l'Orme, dans l'ouest de la ville. Les plaintes étant toutefois de nature confidentielle, le SPVM n'a pas été en mesure de confirmer l'existence de celle-là.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Lundi matin, près de 150 personnes ont manifesté devant l'école Lambert-Closse afin de dénoncer la décision unilatérale de la CSDM.

CSDM

Le tiers des 143 élèves délogés retrouveront leurs camarades

PHILIPPE ORFALI

Volte-face à la Commission scolaire de Montréal (CSDM): après avoir annoncé la semaine dernière à 143 élèves qu'ils devraient changer d'école au nom de «l'optimisation» des ressources, l'organisme plie devant le tollé suscité par cette décision. Le tiers des écoliers pourront finalement retourner dans l'établissement dont ils avaient été délogés.

Rentrée scolaire pour le moins rocambolesque pour le jeune Malik, 9 ans. Élève à Lambert-Closse de la pré-maternelle, il a appris, lundi après-midi, quatre jours après avoir été écarté de l'établissement du quartier Mile-End, qu'il pourra finalement le réintégrer. Après des adieux déchirants le jour de la rentrée jeudi et les bouleversements d'une arrivée imprévue dans une nouvelle école vendredi, Malik aura droit, mardi, à de grandes retrouvailles avec ses amis de toujours.

«Il ne comprenait pas pourquoi on lui faisait ça», dit Ran-

dall Ascui, néanmoins heureux de la tournure des événements pour son fils.

À l'école Lambert-Closse, où un nombre record de 18 élèves s'étaient fait montrer la porte, 6, tous des élèves de 4^e année, pourront retrouver leurs amis. Lundi matin à l'heure du début des cours, près de 150 personnes avaient manifesté bruyamment devant l'école afin de dénoncer cette décision unilatérale de la CSDM, un geste «cruel» selon eux.

Improvisation

Malgré cette demi-victoire, l'aventure laisse un goût amer dans la bouche d'Yves Blanchet, président du conseil d'établissement de Lambert-Closse. «On peut voir toute l'improvisation au niveau de la gestion et de la gouvernance à la CSDM. [...] Ils sont là à jouer les pompiers avec des problèmes qu'ils créent eux-mêmes de toutes pièces, sans se soucier des répercussions que cela a sur les enfants. Ça n'a pas de sens. Un ménage doit être fait», tonne-t-il.

La présidente de la CSDM,

Catherine Harel-Bourdon, affirme être convaincue qu'il s'agit du meilleur compromis possible, même si plusieurs enseignants sondés par *Le Devoir* se disent estomaqués par le «niveau d'improvisation» qui caractérise la rentrée 2015-2016.

«On arrive à la rentrée, on participe aux journées pédagogiques, on prépare nos classes, nos affaires. Puis on se retrouve sans contrat et on nous dit de retourner à la suppléance. On a vraiment été prévenus à la toute dernière minute. Pendant ce temps, la CSDM remplit les autres classes à pleine capacité, le plus qu'elle le peut», explique l'une d'elles.

Des classes ouvertes en prévision de l'année 2015 ont été fermées jeudi ou vendredi, et d'autres ont été ouvertes lundi, a admis M^{me} Harel-Bourdon. «Ça évolue. On a trois jours pour ouvrir des classes», a-t-elle dit. La présidente de la CSDM n'a pas été en mesure de dire combien d'élèves et d'enseignants avaient été affectés par ces ouvertures, fermetures et réou-

vertures de classe survenues au cours des quatre premiers jours de l'année scolaire.

Manifestations à venir

Chose certaine, un peu partout, la colère gronde. Mardi matin, des milliers de parents sont attendus devant l'école de leurs enfants afin d'effectuer une chaîne humaine dans le but de réclamer au gouvernement un réinvestissement massif en éducation. M. Blanchet et M^{me} Harel-Bourdon seront du lot. Présidente de la Commission scolaire Marie-Victorin, sur la Rive-Sud, Carole Lavallée sera également de la partie. «On applique les décisions gouvernementales, mais on ne les défend pas. Il faut dénoncer la situation, dire clairement que l'éducation est un investissement, pas une dépense», explique-t-elle.

Plus de 150 écoles réparties dans 15 régions administratives du Québec participeront à l'événement lancé par le mouvement «Je protège mon école publique».

Le Devoir

AIDE MÉDICALE À MOURIR

Le comité externe défend son indépendance

Des voix se sont récemment élevées pour dénoncer un exercice partial

Ottawa — Le président du comité externe mandaté pour écrire un rapport sur l'aide médicale à mourir défend l'indépendance de ses membres alors qu'ils entreprennent un voyage de recherches en Europe.

Harvey Max Chochinov, qui est titulaire de la seule chaire de recherche du Canada en soins palliatifs, à l'Université du Manitoba, a souligné que le gouvernement fédéral avait nommé un comité dont les membres — parmi lesquels figure l'ancien ministre québécois Benoît Pelletier — ont l'intention d'être objectifs.

La troisième membre du co-

mité est l'ancienne codirectrice de l'Institut de l'Université Ryerson pour la recherche et l'éducation sur l'invalidité, Catherine Frazee.

Le D^r Chochinov a affirmé que chacun des membres du comité avait une vaste expérience de la problématique et était ouvert à écouter diverses solutions, ajoutant que tous croient que leur tâche revêt une «importance critique».

«Le Canada est à la croisée des chemins sur cette question, a-t-il déclaré. La Cour suprême a tranché. Nous respectons tous sa décision.»

Le comité visitera cette semaine les Pays-Bas, la Bel-

gique et la Suisse, afin d'y rencontrer des fonctionnaires et des experts médicaux, judiciaires, éthiques et en droit de la personne.

En juillet, le gouvernement Harper avait formé ce comité dont le mandat est «de faire participer la population et des intervenants clés à la consultation sur des questions fondamentales» après que la Cour suprême eut jugé anti-constitutionnels les articles du Code criminel interdisant à quiconque, notamment un médecin, d'aider une personne à mourir.

Le plus haut tribunal du pays a donné un an au Parlement pour adopter un cadre législatif à l'aide médicale à mourir.

Faire fi des critiques

Le comité doit remettre aux ministres de la Justice et de la Santé un rapport final exposant les principales conclusions et options à des fins d'examen. La nomination de deux personnes qui s'étaient déjà prononcées contre l'aide médicale à mourir lorsque la cause s'est retrouvée devant les tribunaux a été vivement critiquée par certains

groupes, dont l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique.

Le D^r Chochinov a dit que le comité «ne se laissera pas dérangé par les critiques».

«Nous savons que nous apportons notre vaste expérience, toutes nos habiletés. Nous sommes très ouverts et nous sommes prêts à nous laisser guider par ce que nous entendrons des Canadiens», a-t-il assuré.

Le comité encourage les Canadiens à remplir un questionnaire sur son site Internet.

Mais déjà, le questionnaire ne fait pas l'affaire de tous les intervenants.

«Le gouvernement fédéral préfère dorénavant l'obstruction à l'inaction», a déclaré la directrice générale du groupe Dying With Dignity (Mourir avec dignité), Wanda Morris. «Ce questionnaire a été conçu pour engendrer de la peur, et non pour recueillir des renseignements.»

L'argument est réfuté par le D^r Chochinov. «Notre questionnaire n'est pas partial», a-t-il soutenu.

La Presse canadienne

Sudoku

par Fabien Savary

	5		4	2	8
	2	9		1	
3					6
	3				
4		1			5 9
2			3	6	
	2	7			
	7	9			5
1					4

Niveau de difficulté : DIFFICILE

3078

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

6	2	5	7	4	1	8	9	3
9	8	7	5	3	2	6	1	4
3	1	4	8	9	6	7	2	5
5	9	2	3	7	4	1	6	8
1	3	6	2	8	5	9	4	7
7	4	8	6	1	9	3	5	2
4	5	3	9	6	8	2	7	1
8	6	1	4	2	7	5	3	9
2	7	9	1	5	3	4	8	6

3077

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Une nuisance nécessaire

MICHEL DAVID



Le premier ministre Couillard a parfaitement le droit de penser que le Québec aura un meilleur avenir en demeurant au sein de la fédération canadienne, mais il a aussi le devoir de prendre tous les moyens pour faire en sorte qu'il en tire le meilleur parti possible.

Même s'ils ne semblaient pas souffrir d'une allergie à la souveraineté aussi aiguë que lui, ses prédécesseurs libéraux ne souhaitaient pas non plus que le Québec se sépare, mais ils avaient bien compris que cette perspective pourrait inciter le Canada anglais à faire certains efforts pour se montrer un peu plus accueillant.

Au début des années 1990, plusieurs avaient été très surpris de voir Robert Bourassa encourager Lucien Bouchard à fonder un nouveau parti souverainiste et même inciter les militants libéraux à contribuer à son financement.

Certes, M. Bourassa préférait de beaucoup voir la nouvelle coqueluche politique demeurer à la Chambre des communes plutôt que de débarquer à Québec. Dans la foulée de la commission Bélanger-Campeau, la fondation du Bloc québécois, qui semblait accentuer la menace souverainiste, n'en a pas moins favorisé la conclusion de l'accord de Charlottetown, malgré toutes ses imperfections.

Lors du référendum d'octobre 1995, de nombreux électeurs fédéralistes ont voté « oui », non pas pour faire sécession, mais dans l'espoir que l'électrochoc provoqué par une victoire du camp souverainiste aboutirait enfin à un règlement du dossier constitutionnel.

Prétendre que l'idée de souveraineté elle-même est légitime, mais que le mouvement qui l'incarne est nuisible, comme l'a récemment déclaré M. Couillard, constitue un sophisme grossier, mais surtout une faute politique.

◆ ◆ ◆

Il est vrai que ses velléités initiales de faire coïncider une réforme constitutionnelle avec le 150^e anniversaire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'ont pas tardé à disparaître, mais le Québec a déjà du mal à préserver ses acquis, sans parler de gains. Tout ce qui est susceptible d'améliorer son rapport de force devrait être le bienvenu.

Il devient presque pathétique

d'entendre

Gilles Duceppe s'évertuer

à plaider sans succès que le

Bloc québécois

a toujours

son utilité

qu'il mène depuis son élection à la tête du PQ, après des années de sourdine, offrent pourtant à M. Couillard une magnifique occasion de faire valoir à ses homologues que, contrairement à ce qu'ils pourraient croire, la menace souverainiste n'est pas conjurée définitivement et qu'il serait grand temps de s'employer à réparer le gâchis de 1982.

◆ ◆ ◆

Après un mois de campagne fédérale, il devient presque pathétique d'entendre Gilles Duceppe s'évertuer à plaider sans succès que le Bloc québécois a toujours son utilité.

Soit, il se passera encore bien des choses d'ici au 19 octobre, mais les témoignages recueillis par *Le Devoir* dans sa propre circonscription de Laurier-Sainte-Marie sont de mauvais augure, malgré l'estime que ses anciens commettants lui portent toujours sur un plan personnel.

Le chef du Bloc a parfaitement raison de dire que les Québécois souhaitent moins l'élection d'un gouvernement néodémocrate que le départ de Stephen Harper. Le problème est qu'ils ont aussi compris ce que M. Duceppe s'est plu à répéter pendant des années: «*La politique du pire est la pire des politiques.*» Et que retirer leur appui au NPD pour revenir au Bloc ouvrirait la porte à une réélection des conservateurs.

La conclusion que le Canada anglais tirera d'une répétition de la vague orange de 2011 malgré l'absence de Jack Layton ne sera cependant pas que les Québécois ont voulu se débarrasser de Harper, mais plutôt qu'ils ont définitivement tourné le dos aux séparatistes et décidé de jouer la carte canadienne.

M. Couillard sera sans doute le premier à applaudir à ce qu'il ne manquera pas de présenter lui aussi comme un nouvel échec pour l'ensemble du mouvement souverainiste, mais la position du Québec par rapport au reste du pays ne sera pas améliorée pour autant, peu importe qui formera le prochain gouvernement à Ottawa.

Le statut du français ne le sera pas davantage. Au-delà de l'adoption de la Charte de la langue française, la menace de la séparation a puissamment contribué à l'acceptation du Québec en tant que société française. Ce n'est pas un hasard si le recul du français à Montréal a coïncidé avec la baisse de faveur de la souveraineté. Il est vrai que tout cela ne semble pas troubler M. Couillard outre mesure.

mdavid@ledevoir.com

Le spectre de la récession fait ombrage à la violence faite aux femmes

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Le chef du NPD affirme qu'un gouvernement qu'il dirigerait érigerait la lutte contre la violence faite aux femmes au rang de «*premières priorités*». Thomas Mulcair s'est engagé lundi à investir dans la construction et la réfection de refuges, mais il a surtout dû essuyer les attaques du chef conservateur, qui lui reproche de ne pas dire comment il financera toutes ses promesses.

«*Un gouvernement NPD fera de la lutte contre la violence faite aux femmes une de ses premières priorités*», a lancé M. Mulcair alors qu'il se trouvait à Saskatoon. Soutenant qu'en avril l'an dernier, en une seule nuit, 338 femmes et leurs 201 enfants s'étaient fait refuser l'accès à un refuge par manque de place, M. Mulcair a promis d'injecter 10 millions de dollars par an pendant quatre ans pour améliorer l'offre d'hébergement d'urgence. Il estime qu'il pourra ainsi créer 2100 places supplémentaires ainsi que 350 autres en maisons de transition. Le NPD entend élargir ce programme fédéral qui ne s'adresse plus qu'aux réserves autochtones.

Le chef du NPD a surtout été obligé de répondre à ses adversaires qui lui reprochent de ne pas expliquer comment il financerait ses promesses. «*Le NPD n'a pas encore dit combien il devra emprunter ou de combien il devra hausser les impôts, mais il promet une hausse d'impôt "modeste"*», a raillé le chef conservateur, Stephen Harper. «*Mais il n'y a rien de modeste à propos de ses promesses.*»

M. Harper soutient que le NPD augmentera les dépenses gouvernementales de 14 milliards (environ 5%) dès la première année et de 35 milliards au terme d'un mandat. (Ces chiffres ne sont que des estimations partisanes puisque aucun parti n'a encore dévoilé sa plate-

forme chiffrée complète.) Ce qui lui fait dire que, malgré l'engagement de Thomas Mulcair, un gouvernement néodémocrate enregistrera lui aussi un déficit, comme a promis de le faire le libéral Justin Trudeau.

Le chef conservateur y est alors allé d'une déclaration surprenante, affirmant que «*l'équilibre budgétaire n'[est] pas une fin en elle-même*». «*Nous, les conservateurs, empruntons quand nous le devons et remboursons tel que prévu. [...] Les libéraux et le NPD empruntent pendant les périodes difficiles parce qu'ils le doivent, et pendant les bonnes périodes parce qu'ils le peuvent.*» Dimanche, les libéraux avaient eux aussi prédit des déficits néodémocrates.

M. Mulcair n'a pas répondu directement aux attaques, si ce n'est pour rappeler qu'il n'a pas les mêmes priorités que les conservateurs. Il ne faut donc pas tenir pour acquis que toutes les dépenses actuelles d'Ottawa seront maintenues. Quant aux libéraux, a rappelé M. Mulcair, «*vendredi, ils nous reprochaient de ne pas dépenser assez. Maintenant, ils nous reprochent de dépenser trop.*»

Vous avez dit récession?

La question économique restera à l'avant-scène de la campagne électorale alors que, mardi, Statistique Canada dévoilera les plus récentes données sur l'état de l'économie, ce qui permettra de déterminer si le Canada est officiellement entré en récession en 2015.

Stephen Harper a refusé d'offrir sa définition de «*récession*». «*C'est plus important de décrire la réalité que d'utiliser des labels [étiquettes]*», a-t-il dit avant de rappeler que seul le secteur de l'énergie battait de l'aile. Une telle définition est pourtant incluse dans la nouvelle loi anti-déficit qu'il a fait adopter à toute vapeur ce printemps...

M. Mulcair s'en est tenu à la définition technique, à savoir deux trimestres consécutifs de

«*La population totale des Premières Nations ressemble à la population totale d'Ottawa. Posez-vous la question suivante: si, dans la région d'Ottawa, il y avait eu 1200 femmes tuées ou disparues, pensez-vous qu'on aurait besoin des Nations unies pour demander une enquête? On l'aurait eue depuis longtemps. La vraie raison pour laquelle il n'y a pas eu d'enquête, c'est du racisme.*»

Le chef du NPD, Thomas Mulcair, expliquant lundi pourquoi une enquête sur les femmes autochtones disparues ou assassinées est selon lui nécessaire

croissance négative du produit intérieur brut. «*Mais peu importe les chiffres de demain [mardi], le plan de Stephen Harper ne fonctionne pas.*» Le chef libéral ne faisait pas campagne lundi.

Le Devoir



Le chef néodémocrate, Thomas Mulcair, était de passage à Saskatoon lundi pour une annonce concernant la lutte contre la violence faite aux femmes.

SONDAGES

Le NPD mène une course très serrée

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

État des lieux après un mois de campagne: le Nouveau Parti démocratique (NPD) mène dans les intentions de vote, mais de très peu. Deux nouveaux sondages publiés lundi ont ainsi confirmé une courte avance pour les néodémocrates. Mais ils ont surtout rappelé que la course demeure très serrée entre les trois principaux partis.

La firme Abacus Data situait lundi le NPD de Thomas Mulcair à 31%, soit une baisse de quatre points par rapport à leur dernier coup de sonde, il y a deux semaines. Les conservateurs suivent avec 30% (hausse d'un point), devant les libéraux (en hausse de deux points, à 28%).

Dans les faits, il s'agit d'une égalité statistique. Le sondage a été mené en ligne auprès de 1500 personnes, entre les 26 et 28 août. Or, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de 2,6%, dans 19 cas sur 20, ce qui place les trois partis à égalité.

La semaine dernière, deux sondages (Forum Research et Angus Reid) avaient mis en relief une avance plus importante pour le NPD (jusqu'à dix points selon Forum).

Large avance au Québec

Au Québec (308 répondants, 78 sièges), Abacus classe le NPD loin devant, avec 44% des intentions de vote (trois points de moins par rapport au dernier sondage). Les libéraux sont deuxièmes (23%), alors que le Bloc québécois et les conservateurs récoltent 13% chacun. En Ontario (301 répondants, 121 sièges), la firme met les libéraux et les conservateurs à égalité, environ sept points devant le NPD.

Abacus a aussi sondé les répondants par rapport au procès du sénateur Mike Duffy: le quart d'entre eux ont indiqué avoir suivi de près les tribulations de l'ancien journaliste. Plus de six personnes sur dix pensent que M. Duffy a mal agi dans cette histoire, un taux légèrement supérieur à celui enregistré par Nigel Wright (53%) et Stephen Harper (49%). Seulement le quart des sympathisants conser-

vateurs croient la version du premier ministre — essentiellement, qu'il n'était pas au courant du stratagème élaboré pour permettre à Mike Duffy de rembourser le Sénat.

Pour sa part, la firme Innovative Research Group (IRG) a sondé 2000 personnes pour établir que le NPD aurait récolté 32% du vote si des élections avaient eu lieu entre les 24 et 26 août. Dans ce sondage comme dans l'autre, les conservateurs suivent avec 30%, trois points devant les libéraux. Au Québec (479 répondants), IRG accorde 41% au NPD, 22% aux libéraux et 17% aux bloquistes et aux conservateurs.

La moyenne des sondages telle qu'elle est compilée par le site ThreeHundredEight.com (hébergé par CBC) donne actuellement 33,5% au NPD (en baisse de deux points), 29,1% aux conservateurs et 27,3% aux libéraux. De tels résultats pourraient donner 128 sièges au NPD, estime le site spécialiste de l'analyse des sondages et de leur impact projeté.

Le Devoir

ACTUALITÉS

La Sierra Leone n'est pas débarrassée d'Ebola

Freetown — Une femme décédée a eu un test positif à Ebola le 28 août en Sierra Leone, quatre jours après la sortie d'hôpital du dernier malade traité et guéri dans le pays, a appris l'AFP lundi de sources concordantes.

Selon Sidi Yaya Tunis, porte-parole du Centre national de contrôle d'Ebola (NERC), le nouveau cas d'Ebola est une femme tombée malade et décédée dans son village de Sella Kafta, dans la région de Kambia (nord-ouest), le 28 août.

Le prélèvement effectué sur son corps a donné un résultat positif à Ebola. « Nous avons dépêché une équipe à Sella Kafta. Nous avons déjà identifié dix personnes » ayant été en contact avec elle et qui sont considérées comme « à haut risque », a affirmé M. Tunis sur une radio privée locale.

« Nous avons déjà isolé » ces dix contacts, « nous évaluons la nécessité de placer tout le village en quarantaine en cas de besoin », a-t-il ajouté.

Le test d'Ebola positif à Sella Kafta a été confirmé à l'AFP par des sources indépendantes dans la région, selon lesquelles il s'agit d'une femme au milieu de la soixantaine qui ne s'était pas rendue récemment en Guinée ou au Liberia, pays voisins également affectés par l'épidémie.

Ce n'est pas la fin

La Sierra Leone espérait être sur la bonne voie pour être débarrassée du virus après la sortie d'hôpital, le 24 août à Makeni (est), de la dernière malade d'Ebola traitée avec succès dans le pays, qui n'avait pas connu de nouvelle infection depuis plus de deux semaines.

Cette épidémie qui a touché l'Afrique de l'Ouest est la plus grave depuis l'identification du virus en Afrique centrale en 1976. Depuis fin 2013, elle a fait environ 11 300 morts sur un peu plus de 28 000 cas — pour l'essentiel en Guinée, en Sierra Leone et au Liberia, d'après l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Dans son dernier rapport hebdomadaire publié le 26 août, l'OMS confirmait que la Sierra Leone n'avait enregistré aucun nouveau cas pour la deuxième semaine consécutive. Le Liberia ne compte plus de cas; il en a été recensé trois en Guinée durant la semaine précédant le rapport.

D'après l'OMS, un pays est déclaré exempt du virus 42 jours (soit deux fois la durée maximale d'incubation) après le dernier cas connu.

Agence France-Presse



La femme de Mohamed Fahmy, Marwa Omara (à gauche), a fondu en larmes samedi après avoir appris le verdict du tribunal égyptien.

FAHMY CONDAMNÉ

La femme du journaliste confirme l'intervention d'Ottawa

La pression doit être maintenue, répète Marwa Omara

DIANA MEHTA

Ottawa a officiellement demandé au président égyptien d'accorder le pardon au journaliste canadien emprisonné Mohamed Fahmy ou de permettre son renvoi au Canada, a déclaré sa femme, lundi, alors qu'elle implorait le premier ministre Stephen Harper d'obtenir sa libération.

Ce développement survient après qu'un tribunal égyptien eut condamné Mohamed Fahmy à trois ans de prison samedi, un verdict qui a choqué sa famille et incité plusieurs observateurs internationaux à demander sa libération.

« Personne ne comprend comment cela est arrivé », a déclaré sa femme Marwa Omara à La Presse canadienne depuis Le Caire.

« J'espère juste que le gouvernement canadien sortira Mohamed de là », a-t-elle ajouté.

Il s'agit de la seconde fois que M. Fahmy se retrouve derrière les barreaux pour la même affaire. Il avait été arrêté en décembre 2013 avec deux collègues alors qu'il travaillait pour la station anglophone du diffuseur par satellite Al-Jazeera et avait été accusé d'actes terroristes, ce qui a été dénoncé par la communauté internationale.

Le trio a passé plus d'un an en prison avant qu'un appel de leur condamnation mène à un second procès, bien que l'un d'entre eux, l'Australien Peter Grete, ait été abruptement renvoyé chez lui.

M. Fahmy et son collègue égyptien Baher Mohamed ont été libérés sous caution dans l'attente de leur nouveau procès qui s'est conclu par le verdict de samedi.

M. Fahmy a été condamné pour avoir fait défaut de s'inscrire auprès du syndicat des journalistes du pays, d'avoir apporté de l'équipement sans approbation de sécurité et d'avoir diffusé de « fausses nouvelles » sur le réseau d'Al-Jazeera.

M^{me} Omara a souligné que bien que les demandes de pardon et de renvoi aient été déposées par l'ambassade canadienne auprès des autorités égyptiennes, la pression d'Ottawa doit être maintenue.

« Il s'agit d'une occasion pour M. Harper de

nous prouver qu'il n'accepte pas que des citoyens canadiens soient en prison injustement, a-t-elle dit. Nous sommes totalement épuisés de toute cette expérience, et c'est très dur pour nous de passer à travers cela à nouveau. »

Le ministère des Affaires étrangères ne voulait pas préciser quels efforts spécifiques étaient poursuivis dans le cas de Mohamed Fahmy.

Le gouvernement se défend

Une porte-parole du ministère a dit que des responsables du gouvernement canadien ont soulevé le cas auprès des autorités égyptiennes « au plus haut niveau » et continueraient de le faire.

« Le gouvernement du Canada continue de demander aux autorités égyptiennes d'utiliser tous les outils à leur disposition pour résoudre le cas de M. Fahmy et de permettre son retour immédiat au Canada », a dit Amy Mills.

Tant les néodémocrates que les libéraux ont critiqué le premier ministre de ne pas être intervenu plus tôt dans cette affaire et lui ont enjoint de téléphoner à son homologue égyptien pour lui demander personnellement de libérer Mohamed Fahmy.

Le ministre de la Défense, Jason Kenney, a toutefois défendu les efforts du gouvernement, affirmant qu'un « niveau de discrétion énergique » était parfois nécessaire dans des cas complexes comme celui de M. Fahmy.

Dans l'intervalle, l'homme n'a pas eu le droit de voir sa famille ni ses avocats depuis qu'il a été escorté à l'extérieur du tribunal samedi.

« Je n'ai même pas réussi à lui dire au revoir, a dit M^{me} Omara. C'est très dur pour nous, ce que nous vivons actuellement, mais nous essayons d'être forts. »

La famille de M. Fahmy est aussi préoccupée de la santé physique de l'homme de 41 ans qui se trouve en prison — il a besoin de médicaments pour l'hépatite C et pour une blessure à l'épaule.

La Presse canadienne

PROJET DE LOI 44

Imperial Tobacco met en doute les données de Québec

FLORENCE SARA G. FERRARIS

Bien que Québec estime avoir fait ses devoirs, la compagnie Imperial Tobacco Canada remet en question la valeur probante des données sur lesquelles sont basées les mesures proposées dans le cadre du projet de loi 44 déposé en avril dernier, qui vise à renforcer la lutte contre le tabagisme.

Venus présenter leur mémoire en commission parlementaire lundi, les représentants du cigarettier, Éric Gagnon et le D^r Richard Voisine, ont affirmé que certains éléments du projet de loi « ne prennent pas appui sur des données probantes » et que, par conséquent, « elles ne contribueraient pas à atteindre les objectifs visés en matière de santé publique », à savoir, entre autres, de limiter davantage l'accès des jeunes aux produits du tabac.

Pour atteindre ce but, le gouvernement veut interdire la vente de cigarettes aromatisées, estimant que l'ajout de saveur rend plus attrayants les produits du tabac. Or, si Imperial Tobacco Canada admet que les « saveurs bonbons » doivent disparaître, l'entreprise souhaite que le gouvernement laisse toutefois tomber la mesure qui prohibera la vente de cigarette mentholée.

« En dépit des affirmations de certains groupes, aucune étude ne démontre que les jeunes commencent à fumer à cause [de ces] cigarettes », avance Éric Gagnon. Il serait erroné de prétendre qu'en [les] bannissant, le Québec contribuerait à la prévention du tabagisme chez les jeunes. »

Affirmation que réfute la ministre déléguée à la Santé publique et instigatrice du projet de loi 44, Lucie Charlebois.

« Des études existent, affirme la ministre. Quand vous nous dites que les données probantes ne sont pas là, j'ai envie de vous demander ce que vous pensez de celles recueillies par l'Institut national de la santé publique du Québec, l'Organisation mondiale de la santé, le Surgeon General des États-Unis, l'Institut de la Statistique du Québec, Santé Canada et Statistique Canada... »

Le D^r Voisine reconnaît qu'il existe une grande quantité de données, mais, selon lui, le problème est dans leur interprétation. « On parle beaucoup de prévalence et d'association, mais pas de cause à effet, insiste le chimiste de formation. C'est un peu comme si demain matin, on interrogeait tous les gens qui ont fait des excès de vitesse et que 30 % d'entre eux déclaraient avoir, dans les 30 jours précédents avoir conduit une voiture rouge. Est-ce qu'on conclurait que la couleur rouge est la cause des excès de vitesse ? C'est un peu la même chose. »

Cigarettes électroniques

Imperial Tobacco espère également que Québec réglerait différemment les cigarettes électroniques, alors que, à l'heure actuelle, le projet de loi soumet ce produit aux mêmes restrictions que celles imposées aux produits du tabac, c'est-à-dire qu'il sera interdit de vapoter dans les établissements et les endroits publics de même que sur les terrasses des restaurants et des bars.

« La cigarette électronique doit être considérée à part, estime Éric Gagnon. Elle a un potentiel de santé publique qu'il faudra d'abord considérer. »

Un dernier jour d'audiences est prévu le 3 septembre.

Le Devoir

Arabie saoudite : trois Canadiens morts dans un incendie

Riyad — Un grave incendie dans un complexe résidentiel d'Arabie saoudite a fait 10 morts, dont 3 Canadiens, et 259 blessés. Le bilan a été dressé lundi par le colonel Ali bin Saad al-Qahtani qui a été cité par l'agence officielle Saudi Press. Parmi les nombreux blessés, 179 ont reçu leur congé de l'hôpital après avoir été soignés. Il semble que l'incendie ait été causé par un court-circuit au sous-sol de l'immeuble situé à Khobar, à environ 350 kilomètres au nord-est de la capitale saoudienne, Riyad.

Associated Press

La C.-B. évalue les dégâts d'une tempête

Vancouver — Les opérations de nettoyage et d'évaluation des dégâts sont en cours dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique, une région qui a été durement frappée par une puissante tempête qui a abattu des arbres et privé des centaines de milliers de personnes d'électricité au cours du week-end. Plus d'un demi-million de personnes n'avaient plus de courant après le passage d'une des tempêtes les plus dévastatrices depuis une décennie, samedi, marquée par des vents violents soufflant jusqu'à 90 km/h. Ce chiffre avait chuté à près de 35 000 abonnés, en fin d'après-midi lundi.

La Presse canadienne

Téléphone : 514 985-3322
Télécopieur : 514 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel :
petitesannonces@ledevoir.com

AVIS DE DÉCÈS

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone : 514-985-3322

Télécopieur : 514-985-3340

petitesannonces@ledevoir.com

Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS, MasterCard, VISA

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

LE DEVOIR ne sera pas responsable des erreurs répétées.

Merci de votre attention.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

CANTONS-DE-L'EST



SCOTSTOWN
ÉGLISE (1882) restaurée 2013 dans le respect du patrimoine. Cachet! Intérieur en bois, vitraux, poêle à bois. Portes, fenêtres, plomberie, électricité neuves. Entièrement isolée — une rareté! Peut être convertie en loft ou bureau d'affaires.
179 000 \$
819 657-4947

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

APPT. À LOUER



IMMEUBLE PRESTIGIEUX À OUTREMONT
Inclus : Chauffage, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur.
Un mois gratuit à votre choix
41/2 pour 1450\$/mois
31/2 pour 1250\$/mois

CONTACTEZ CRISTINA
438.397.0123
www.immoappart.ca

BEAUBIEN ET PARC MOLSON
4 1/2 rénové, RDC, 2 CH fermées, spacieux, entrées lav./séc., lumineux, bop. de rangement. Prés services. Cherchons personne tranquille, pas d'animaux, non-fumeur.
1er sept. 945 \$ - 514-303-3534

MILE-EX - 2 chambres à louer ds 6/2, Parc, coin Beaubien. 400 \$ par mois ch. AOUT
438-398-7798 438-384-3957

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

OUTREMONT - 5, Vincent d'Indy 1112 317, 412 rénovés
prés métro, UdeM, Poêle/frigo. Chauffage, eau chaude. Ascenseur.
514 737-9055 514 735-5331

OUTREMONT, 6 1/2, ht duplex Pl. en bois franc, fenêtres tout autour, balcon vue sur la montagne, s.d.b. avec bain à douche séparé, stat. ext. Non-fum., pas d'animaux.
Libre \$1 600 514 998-6933

PETITE PATRIE - 6 1/2
2 pièces doubles, h-duplex, mètres Fabre et Jean Talon, belle rue, tranquille. 1050 \$ 514-247-7035
piertrudel@sympatico.ca

PRÈS PARC BEAUBIEN - 4 1/2
Grand et beau, h-duplex, 2 ch., terrasse, pl. bois fr. OCT. 1 050 \$
514-659-6640 514-969-2986

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

ROSEMONT / PETITE-PATRIE

Très beau 5 1/2 rénové, 2e, 3 ch., 1 500 pc. SDB rénovée, pl. bois fr., fenest. Prés services, métrés.
Beaudien et Jean-Talon.
LIBRE. 1 200 \$ 418-907-5788

167 MEUBLES
OUTREMONT, av. Bernard
5 1/2, immeuble à condos. Calme, 2 balcons, 3^e, quartier agréable, près magasins, cafés et métro.
Chauffé. 1 100 \$ 514-842-9674

170 HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER
PARIS VII - XV Champ-de-Mars Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 Tt équipé, très ensoleillé. Sur jardin Semmois 514 272-1803

171 HORS FRONTIÈRES À LOUER
CONDÔ À MOODY BEACH (ME) 19 au 26 sept. 2015, max. 4 pers. Direct sur plage privée, propre & calme. 900 \$ US. 514-769-8155

307 LIVRES ET DISQUES
"Librairie Bonheur d'Occasion" achetée à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142
1317, ave du Mont-Royal Est

320 AMEUBLEMENT

À VENDRE : s.,billard entière,

meuble TV Thomasville³, pupitre, tapisserie, tapis et beaucoup plus... Pour photos : michelletbouillier@hotmail.com
514-343-4450

515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
VOTRE ORDINATEUR BOGUE OU RALENTI ?
Mise à jour et réparation P.C., Mac et portables.
10 ans d'exp. Services à domicile.
514 573-7039 Julien

Alternatives
CONSTRUIRE ENSEMBLE un monde différent

Pour nous appuyer :
www.alternatives.ca • 514-982-6666

Le mémoriel



Gauthier, Christiane
1944-2015

À Montréal, le 29 août 2015, est décédée Mme Christiane Gauthier, conjointe de feu Ronald N. Jones. Elle laisse dans le deuil sa fille Geneviève La Rocque, sa mère Françoise, ses frères Louis (Susan David) et Philippe (Suzanne Martel), ses neveux et sa nièce ainsi que plusieurs parents et amis.

La famille vous accueillera ce mercredi 2 septembre 2015, de 16h à 20h, au :
Complexe Funéraire Mont-Royal
1297, chemin de la Forêt
Outremont, Qc, H2V 2P9, 514 279-6540

L'hommage sera à 18h.
Au lieu de fleurs, un don au Chic Resto-Pop Inc., un organisme auquel Christiane a consacré plusieurs années de sa vie, serait apprécié.
www.chicrestopop.com

ACTUALITÉS

MONTRÉAL

Une terrasse qui fait voir rouge

Le nouvel aménagement de la rue Saint-Denis ne fait pas l'unanimité

JEANNE CORRIVEAU

La Grande Terrasse rouge de la rue Saint-Denis a été aménagée pour rendre moins pénible le chantier qui s'y déploiera au cours de la prochaine année. Mais elle ne fait pas l'unanimité parmi les commerçants. Certains applaudissent à l'initiative qui donne à l'artère un air de fête, mais d'autres y voient un gaspillage de fonds publics.

Lundi après-midi, les passants étaient rares à profiter de la longue terrasse qui borde le côté est de l'artère montréalaise depuis trois semaines, entre la rue Roy et l'avenue du Mont-Royal. Les nombreuses tables d'un rouge pimpant étaient généralement inoccupées. Seuls les quelques hamacs semblaient attirer les flâneurs.

«C'est intéressant qu'il y ait eu une réflexion en prévision du chantier. On a vu les conséquences des chantiers sur d'autres artères comme Saint-Lau-

rent», rappelle Christian Lajoie, propriétaire du Futon d'or.

«J'avais des réserves au début, mais je crois que si la SDC [Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis] s'en occupe bien et qu'elle organise des activités d'animation, ça pourrait créer un petit buzz», espère Nathan Perez, propriétaire du commerce Au festin de Babette.

Chantier majeur

Rappelons que, pour atténuer les désagréments liés aux travaux de reconstruction des conduites d'aqueducs et d'égouts qui doivent être réalisés d'ici à la fin de 2016 sous la rue Saint-Denis, la Ville de Montréal a fait appel à l'architecte Jean Beaudoin afin de rendre le chantier plus attrayant. Outre la terrasse d'un kilomètre et les activités d'animation ponctuelles, des bannières surplombent la rue. Une voie de circulation a été retranchée.

Certains commerçants sont peu enthousiastes. «Je trouve ça beau, mais les gens utilisent peu la terrasse. Et ça crée de la confusion chez nos clients parce qu'ils ne peuvent pas y prendre un verre», explique la propriétaire de bar Au près de ma blonde.

Michèle Bolduc, de la boutique de vêtements KSL, croit que la Ville se trompe de cible. Les commerçants peinent à survivre et, selon elle, la Terrasse rouge ne règlera pas leur problème. Les loyers, qui ne font pas l'objet d'un contrôle, sont exorbitants et le stationnement est déficient, dit-elle. «Je ne comprends pas pourquoi la Ville n'a pas offert une exemption de taxes aux commerçants le temps des travaux ou des coupes pour le stationnement», déplore-t-elle.

Agir ou ne rien faire

Le maire Denis Coderre, qui participait lundi à l'inauguration de la Terrasse rouge, ne s'est

pas formalisé des critiques. Selon lui, la majorité des commerçants applaudissent à l'initiative de la Ville: «Il y aura toujours des gens qui vont chialer, a-t-il lancé. Il y a des gens qui chialent parce qu'on ne fait rien. Il y en a qui chialent parce qu'on fait quelque chose.»

Certains travaux seront réalisés cet automne, mais les plus importants commenceront au printemps 2016. Les mesures de mitigation, dont la Terrasse rouge et les bannières, accaparent 2,5 millions sur un budget total de 14,4 millions. Les équipements pourraient servir pour d'autres chantiers, a-t-on indiqué. La terrasse sera démantelée le 1^{er} décembre et sera partiellement reconstruite au printemps prochain, de part et d'autre du chantier qui s'étendra de l'avenue Duluth à la rue Marie-Anne.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La nouvelle terrasse était pratiquement déserte lundi après-midi. Les nombreuses tables étaient généralement inoccupées.

VILLE DE QUÉBEC

Le maire Labeaume se questionne sur l'avenir d'Expo Québec

La guerre de chiffres au sujet de l'achalandage de l'événement se poursuit à l'Hôtel de Ville

ISABELLE PORTER à Québec

Le débat sur l'achalandage à l'événement Expo Québec s'est prolongé lundi soir lors de la première séance du conseil municipal de l'automne. Alors que l'opposition crie au «cajouillage», le maire continue de se questionner sur l'avenir de l'événement.

La semaine dernière, la Ville s'était félicitée de la hausse d'achalandage à Expo Québec, qui avait crû de 9,4% cette année. Or l'opposition a par la suite rendu publiques des données obtenues en vertu de la Loi sur l'accès à l'information disant le contraire.

«C'est quoi? On invente des chiffres? On joue avec ça?» a demandé le chef de l'opposition, Paul Shoiry. Il a ensuite réclamé que le conseil municipal recommande au vérificateur de se pencher sur le dossier.

Invité à réagir, le maire a rétorqué que les chiffres étaient «tous bons», sauf qu'ils sont tous sujets à interprétation. Et d'ajouter que des données avaient été «soufflées» depuis longtemps par le gestionnaire du site, Expo-Cité. «Le problème avec Expo Québec c'est qu'il y a toujours un lapin qui sort de quelque part», a-t-il dit. «Moi, ma confiance en Expo-Cité, elle est très basse.» La Ville mettrait bientôt tout cela au clair lors d'une présentation, a-t-il promis.

Quant à la proposition de suggérer au vérificateur de se pencher sur le dossier, M. Labeaume s'y oppose. La démarche, selon lui, est inutile parce que le vérificateur fait de toute façon «ce qu'il veut».

Survie en cause

Créé il y a plus de 100 ans, l'événement Expo Québec était à l'origine une foire agricole connue surtout pour ses nombreux manèges. Au-delà

du débat de chiffres sur l'achalandage, c'est la survie de l'événement qui est en cause.

Expo Québec se tient chaque année en août sur le site d'Expo-Cité, où a été construit le Centre Vidéotron.

En avril, un comité dirigé par Daniel Gélinas avait recommandé qu'on reconfigure complètement le site en y aménageant notamment un marché public. Le scénario proposé rendait pratiquement impossible la survie de l'événement.

Lundi, le maire s'est dit «aligné» sur ce rapport sans aller jusqu'à prôner la mise à mort de l'événement. Il a en outre écorché à plusieurs reprises l'organisation Expo-Cité, qualifiée d'«obsolète». «La question actuellement, c'est "qu'est-ce qui peut remplacer Expo-Québec?"»

M. Labeaume a signalé qu'il négocierait avec le Centre des congrès pour lui confier la gestion de la commercialisation d'un des bâtiments principaux du site, le Centre de foires. «Là, on travaille sur le marché [public]», a-t-il ajouté. «Expo Québec, on en doute. Là, il y a un amphithéâtre neuf, on va mettre le Colisée Pepsi à terre, qu'est-ce qu'il va rester? Il reste plus grand-chose.»

Visite populaire

À deux jours des célébrations d'ouverture du Centre Vidéotron, l'administration Labeaume est revenue sur l'engouement de la population. En deux semaines, plus de 170 000 personnes ont réservé leur laissez-passer gratuit pour les visites qui auront lieu du 3 au 7 septembre.

De ce groupe, 85% des visiteurs proviennent de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Dans l'ensemble, pas moins de 21% de l'ensemble de la population de la CMQ a réservé sa place à l'activité.

Le Devoir

La Conférence de Paris sur le climat doit combler un déficit de 1,2 million d'euros

L'ONU appelle les pays à apporter leur soutien pour financer cet important rendez-vous

DOMINIQUE SCHROEDER à Bonn

À trois mois de la grande conférence de l'ONU sur le réchauffement climatique qui réunira 195 pays à Paris, l'ONU a appelé lundi les participants à mettre la main à la poche pour combler un déficit de 1,2 million d'euros, à l'ouverture d'une nouvelle session de négociations à Bonn.

«J'ai le regret de vous informer que nous avons actuellement un déficit de 1,2 million d'euros [1,35 million de dollars américains] juste pour couvrir les sessions prévues à l'ordre du jour», a lancé Christiana Figueres, secrétaire exécutive de la convention-cadre de l'ONU sur le climat.

Il n'y a pas assez «d'argent pour la session d'octobre déjà prévue ou pour la COP», censée aboutir en décembre à un accord pour limiter à 2 degrés le réchauffement climatique par rapport à l'ère préindustrielle, a déclaré M^{me} Figueres.

Elle a appelé «les pays en mesure de le faire à apporter une contribution».

Une ultime session de négociations à la COP21 (30 novembre-11 décembre) doit se tenir dans la capitale rhénane du 19 au 23 octobre.

«La somme dont nous aurions besoin» pour financer les délégations à la conférence d'octobre et la COP21 en décembre «est de 900 000 euros au total», a-t-elle précisé. «En outre, nous avons toujours un déficit de 300 000 euros pour la réunion d'octobre elle-même», a-t-elle ajouté.

«C'est l'intérêt des Nations unies de dramatiser un tout petit peu parce qu'elles ont besoin d'argent», a déclaré à l'AFP, le secrétaire général de la COP21, Pierre-Henri Guignard. «Traditionnellement, des pays comme la Norvège, l'Allemagne, répondent assez généreusement à ce type de demandes», a-t-il remarqué, ajoutant «c'est comme ça chaque année».

Réunis à Bonn jusqu'à vendredi, les négociateurs vont travailler sur un nouveau texte élaboré cet été par les coprésidents des débats qui se sont efforcés de rédiger un document plus clair et structuré. Mais ce nouveau document



WOOHAE CHO AGENCE FRANCE-PRESSE

La secrétaire exécutive de la convention-cadre de l'ONU sur le climat, Christiana Figueres, a appelé «les pays en mesure de le faire à apporter une contribution».

maintient toutes les options pour chaque question en discussion.

Cible compromise

Par ailleurs, les engagements nationaux de réduction de gaz à effet de serre (GES) annoncés jusqu'à présent — une soixantaine de pays responsables de près de 70% des émissions de GES — ne permettront pas de limiter le réchauffement à 2 degrés.

Cette nouvelle session de négociations s'ouvre sous une pression croissante pour accélérer leur rythme, afin de parvenir à un texte plus concis en entrant enfin dans le vif du sujet.

Le document en discussion liste les thèmes en

les répartissant en trois catégories: ceux qui pourraient être inclus dans l'accord définitif de Paris, ceux qui pourraient faire l'objet de décisions spécifiques de la COP21 et les nombreux sujets encore en discussion, car les plus épineux.

Les délégués ont cinq jours pour poursuivre le travail des coprésidents en commençant à réduire le nombre d'options.

Les divergences sont profondes sur des sujets aussi délicats que la répartition de l'effort entre pays riches — émetteurs historiques de gaz à effet de serre, sources du réchauffement — et pays pauvres ou émergents.

Agence France-Presse

ÉTUDE

La pollution atmosphérique augmente le risque de subir une crise cardiaque

Une augmentation de la pollution atmosphérique s'accompagne d'une hausse du risque, pour les hommes, d'être terrassé par une crise cardiaque, démontre une étude réalisée par des chercheurs belges.

Les scientifiques de l'Hôpital universitaire de Bruxelles ont déterminé qu'une augmentation de 10 microgrammes par mètre cube de la matière particulaire de moins de 2,5 microns (PM2.5) gonflait de 2,8% le risque de subir un infarctus du myocarde sans élévation du segment ST (ou crise cardiaque sans STEMI). Ce type de crise cardiaque compte parmi les plus graves et les plus mortels.

Ces particules sont si petites qu'elles peuvent se loger au plus creux des poumons et insérer des quantités importantes de produits toxiques dans l'organisme.

Pire encore, une hausse de 10 microgrammes par mètre cube des concentrations de dioxyde d'azote augmentait de 5,1% le risque de crise cardiaque sans STEMI. Les PM2.5 et le dioxyde d'azote proviennent principalement de la combustion d'hydrocarbures, que ce soit par les usines ou les véhicules.

L'auteur de l'étude, le professeur Jean-François Argacha, a dit que l'association entre la pollution atmosphérique et les crises cardiaques a été observée après une exposition d'une seule journée, et ce, même si le niveau de pollution respectait les normes européennes en la matière. L'Organisation mondiale de la Santé considère maintenant la pollution atmosphérique comme une des principales causes de décès qu'il est possible d'éviter.

La Presse canadienne

ÉDITORIAL

RAPPORT ROBILLARD

Retour sur le passé

La Commission de révision permanente des programmes, dite commission Robillard du nom de sa présidente, n'avait pas plutôt rendu son rapport public que le gouvernement Couillard ouvrait la porte à la remise en cause de programmes et d'organismes qui ne seraient pas performants, y compris Revenu Québec. Étonnant retour sur une pièce maîtresse de l'État du Québec.

La recommandation principale de ce rapport n'est en aucune façon une surprise. On avait demandé à la Commission de suggérer au gouvernement un mécanisme d'évaluation et de révision des programmes, et c'est ce qu'elle propose. Par le passé, les réformes de l'administration gouvernementale n'avaient pas abordé cet aspect des choses qui, pour tout État moderne, est devenu essentiel à une prise de décision éclairée.

Cette approche était souhaitée par le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, qui s'est donné comme mandat de réformer l'appareil administratif du gouvernement québécois. Ce champion de l'équilibre budgétaire estime que l'évaluation et la révision systématiques des programmes gouvernementaux faciliteront la préparation des budgets et permettront un contrôle plus rigoureux des dépenses, l'objectif ultime étant de garder leur croissance à la hauteur des revenus de l'État.



BERNARD DESCÔTEAUX

Le mode de fonctionnement actuel du gouvernement repousse en aval la prise de décision sur les budgets de dépenses. On coupe et on comprime jusqu'à ce que l'équilibre budgétaire soit atteint. La mise en place d'un système d'évaluation et de révision des programmes déplacera en amont la prise de décision. Les programmes non performants seront recensés au préalable.

Le gouvernement Couillard cherche par là à introduire, au sein de l'appareil gouvernemental, une culture de gestion axée sur la performance ou, dit autrement, une gestion par résultats. Il s'agit là d'un changement fondamental, qui exigera une forte volonté politique pour être implanté. Tout porte à croire qu'elle ne fait pas défaut à Martin Coiteux.

Un avant-goût nous en est donné avec la porte qu'a ouverte ce dernier de retirer à Revenu Québec une partie ou la totalité de son mandat de percevoir les impôts et les taxes du gouvernement québécois afin de le confier à Revenu Canada. Symboliquement, le message sous-jacent à son propos est qu'il n'y a rien de sacré, même pas cette décision historique du premier ministre Duplessis en 1954 d'instituer un impôt sur le revenu des particuliers et de se doter d'un ministère pour le percevoir. Cette décision permit au Québec de devenir « maître chez soi » sur le plan fiscal. Le Québec est la seule province à avoir sa propre agence du revenu. Tous les gouvernements qui ont succédé à celui de Maurice Duplessis ont toujours vu dans l'existence de Revenu Québec un outil essentiel pour contrôler leurs revenus.

Il ne faut pas être doctrinaire, soutenait lundi le président du Conseil du trésor, l'important étant de garder au Québec le pouvoir de déterminer les impôts et taxes que le gouvernement voudra prélever. C'est dans cette décision que réside, ajoutait le premier ministre Philippe Couillard, la souveraineté fiscale de l'État. La perception sera confiée à qui le fait au meilleur coût. Et la commission Robillard de souffler au gouvernement Couillard que Revenu Canada est plus performant que Revenu Québec, ce que cette organisation conteste. La réalité serait plutôt à l'inverse, la Commission ayant commis des erreurs factuelles.

Si le mandat de Revenu Québec peut être ainsi remis en cause sur la simple suggestion du rapport d'une commission, bien d'autres organismes et bien des programmes pourront être mis en cause, comme vient de l'apprendre la Société des alcools du Québec. Qu'en sera-t-il de tout le reste, alors que la Commission insiste pour que les services gouvernementaux soient rendus par celui qui peut le mieux le faire, qu'il s'agisse d'un ministère ou d'une entreprise privée ou communautaire?

Le principe même de l'évaluation des programmes n'est pas à rejeter. Par le passé, bien des erreurs coûteuses auraient pu être évitées si les programmes avaient été mieux évalués au point de départ. L'objectif est de rendre l'État performant, pas de le déconstruire en laissant la dimension comptable déterminer la vie ou la mort de programmes et d'organismes. C'est ce qui transcendait le premier rapport de la Commission, où elle suggérait des pistes de réduction du déficit. Heureusement, des ministres avaient résisté à cette approche en faisant valoir qu'il y a en politique d'autres impératifs.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



REPRISE
GARNOTTE
2015-04-10

L E T T R E S

Pourquoi pas la taxe Tobin ?

L'élection d'un gouvernement social-démocrate au Canada pourrait favoriser la mise en place d'une taxe sur les transactions financières dans les marchés mondiaux et permettre aux gouvernements de retrouver l'équilibre budgétaire pour financer de grands projets. En effet, un gouvernement NPD à Ottawa pourrait s'entendre avec un gouvernement dirigé par M^{me} Hillary Clinton et les Européens pour mettre un tel système en place. Nous avons besoin d'un gouvernement prêt en faire la proposition. Imaginez, une taxe de seulement un dixième de un pour cent sur les transactions financières, et finie la surtaxation des pauvres et de la classe moyenne. Cela est possible et parfaitement réalisable. [...]

Gilles Marleau
Orléans, Ontario, le 28 août 2015

Les sièges

Il faut aborder les récents problèmes du Sénat canadien en examinant le vide créé à l'occasion de nominations stratégiques appuyant les objectifs idéologiques du cabinet du premier ministre.

L'affaire Duffy illustre bien cette situation : on trouve une façon de nommer un sénateur et de lui octroyer une allocation de dépenses permettant qu'il diffuse les

messages d'un parti qui a été élu avec une minorité du suffrage.

La Chambre haute doit être la conscience du Parlement. Un endroit où les réflexions peuvent influencer la législation.

M. Harper, en s'affichant à l'occasion de divers dossiers avec des sénateurs complaisants, a totalement dénaturé la vocation de l'institution. Pour preuve, non seulement le cabinet de premier ministre planchait sur le dossier Duffy, mais il en avait au moins quatre à régler.

Ces sièges, vidés de leur sens, profitaient des fonds publics si chers à notre premier ministre. Une sorte de théâtre de l'absurde. On peut dire qu'ils ont des lettres...

Daniel Rock
Ex-membre de l'exécutif du Parti progressiste conservateur
Le 28 août 2015

Notre démocratie est en danger

En tant que Canadien vivant à l'étranger, je suis le canari dans la mine : ce qui nous arrive aujourd'hui pourrait bien arriver à plusieurs autres demain. On m'a refusé le droit de voter en 2011 et on va me refuser le droit de voter en 2015.

En 2008, le gouvernement a changé l'interprétation de la loi et, maintenant, après cinq ans en dehors du pays, on ne peut plus voter. Il n'y a pas eu de loi, pas

de débat à la Chambre des communes. Ensuite, le projet C-50 (mort au feuillet) nous indique comment les conservateurs veulent limiter le vote. Pas seulement pour les expatriés, mais aussi pour plusieurs autres.

J'habite aux États-Unis depuis 2000 ; un pays où l'on voit souvent des tactiques quasi légales, mais immorales, pour bloquer le vote. On ne veut pas les mêmes tactiques au Canada.

Je cite le Montréalais Leonard Cohen : « Democracy is coming ! », american style ! Faites attention !
Nicolas Duchastel de Montrouge
Woodinville, WA
Le 30 août 2015

Diffuser des crimes au nom de la liberté d'expression

La diffusion de crimes violents, images à l'appui, au nom de cette sacrée liberté d'expression a, à mon avis, des répercussions bien au-delà de cette simple liberté d'expression.

J'emprunte ici une phrase qui en dit long sur ce que plusieurs croient et expriment à ce sujet : « C'est la mélancolie de certains malheurs d'en engendrer une multitude d'autres. Plus graves... » Je vous la livre comme matière à réflexion.

Sylvia Pelletier-Gravel
Gatineau, le 27 août 2015

LIBRE OPINION

Élections : la presse joue-t-elle adéquatement son rôle ?

ÉTIENNE BOUDOU-LAFORCE
Blogueur

De manière générale, et plus encore ces temps d'élections fédérales, la question de la pertinence de la presse et des médias se pose. « Historiquement, la presse est liée à notre conception de la démocratie. [...] Elle contribue à rendre le monde lisible, fait circuler une information fiable, certifiée, mise en forme », affirme le philosophe Florian Forestier ; le rôle de la presse et des médias est ainsi de discriminer ce qui peut faire sens et de participer au bien commun. Mais est-ce toujours le cas ? Le « quatrième pouvoir », censé nous prévenir des égarements des trois autres pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) et nous informer convenablement, respecte-t-il bien sa mission ?

Lorsque l'on observe la couverture médiatique de la présente campagne électorale de plusieurs médias, on peut raisonnablement en douter. En effet, rien ne va plus quand des anecdotes et faits divers viennent à faire la « nouvelle »... Pensons seulement à ce navrant article intitulé « Un « cell », « un pénis » et « ben des chips » : le kit de survie nucléaire d'une bloquiste » ; quand un journaliste va demander, le plus sérieusement du monde, à une candidate : « On est au 27^e jour de la campagne, qu'est-ce qui vous a surpris jusqu'à présent ? » ; quand le scandale Duffy ou le

fait d'équilibrer ou non les futurs budgets deviennent des enjeux électoraux... ; quand les commentateurs traitent des stratégies des partis plutôt que de leurs idées. Et lorsqu'on ne dilue pas les enjeux réels, on en profite pour en imposer d'autres : réduire la campagne à un affrontement NPD-PCC, notamment.

Evoquons la formule des débats qui est souvent consensuelle, balisée et écourtée, que ce soit à la radio, à la télévision. Elle ne permet que trop rarement de voir les aspirants au pouvoir véritablement dans l'embarras, se faire poser les questions difficiles et nécessaires. À quand un entretien avec un journaliste ou un stratège d'un parti concurrent pendant deux heures entières ? À quand un face-à-face avec de « vrais » citoyens ?

Il est inquiétant de voir comment les médias traitent uniquement de « la course » sans jamais parler de qui peut bien orchestrer la fameuse course... Qui est propriétaire des « quatre chevaux » ? Quel serait le rôle des banquiers et des pétroliers par hasard ? Personne n'en parle, surtout pas les médias corporatistes.

Chiens de garde ?

Et que dire de cette presse qui relaie des sondages douteux ? Qu'importe s'il n'y a pas de marge d'erreur, pas d'échantillons aléatoires (probabilistes) et aucune méthodologie explicite, ils font leur avec ceci, car il faut bien

vendre des exemplaires, paraît-il. Résultat : journalistes et commentateurs spéculent tous en chœur sur du vide. Un fort pourcentage de l'analyse politique au Québec se fait malheureusement là-dessus : sur le néant devenu matière à réflexion.

Comment se fait-il que l'ensemble des journalistes ne boycottent pas Stephen Harper et ses directives rétrogrades (notamment devoir payer pour poser des questions), qui briment la liberté d'expression des journalistes et l'accès à l'information ? Honte aux journalistes qui acceptent d'être des potiches et manquent durablement à leur profession afin d'obtenir du « contenu » provenant du gouvernement. Comment voulez-vous informer convenablement la population ? Comment voulez-vous rehausser le niveau des échanges par de telles dispositions, pas un tel abandon de votre part ?

Tout cela révèle, sans trop d'étonnement, que les médias peinent à couvrir les différents enjeux de la campagne et à honorer leurs devoirs essentiels. Malgré une impression d'accessibilité à l'information et bien que les médias se proclament comme le « contre-pouvoir », il advient que « la grande majorité des journaux, des radios et des chaînes de télévision appartiennent à des groupes industriels ou financiers intimement liés au pouvoir. Au sein d'un périmètre idéologique minuscule se multiplient les informations prémâchées, les intervenants permanents,

les notoriétés indues, les affrontements factices et les renvois d'ascenseur », pour citer le synopsis du film *Les nouveaux chiens de garde*, de Gilles Balbastre et Yannick Kergoat. Dans ces conditions, la presse est condamnée à rater sa cible d'incarner les valeurs d'indépendance, de pluralisme et d'objectivité qu'elle souhaite défendre. Ainsi, nos médias seraient-ils devenus les nouveaux chiens de garde du pouvoir en place ?

Si tel était le cas, Ignacio Ramonet, directeur du *Monde diplomatique* de 1990 à 2008, propose un intéressant remède : un « cinquième pouvoir », qui permettrait « d'opposer une force civique citoyenne à la nouvelle coalition des dominants ». Selon M. Ramonet, sa fonction serait « de dénoncer le superpouvoir des médias, des grands groupes médiatiques, complices et diffuseurs de la globalisation libérale », car, note-t-il, « l'information, en raison de son explosion, de sa multiplication, de sa surabondance, se trouve littéralement contaminée, empoisonnée par toute sorte de mensonges, polluée par les rumeurs, par les déformations, les distorsions, les manipulations ».

Heureuse nouvelle, ce « cinquième pouvoir » s'exerce déjà par l'entremise des médias sociaux, des blogues, des journaux indépendants et des plateformes citoyennes. Mais une question se posera toujours : est-ce vraiment suffisant pour faire contrepoids au système politico-médiatique ?

AFFAIRE KHUONG

Avant tout une question éthique

Derrière cette histoire se cache un important conflit de valeurs, qui échappe à la dynamique du droit

JEAN-BERNARD MARCHAND

Juriste, diplômé de l'École nationale d'administration publique

Un nouveau chapitre du feuilleton pour le moins médiatisé entourant la suspension de la bâtonnière Lu Chan Khuong par le conseil d'administration du Barreau du Québec s'est écrit la semaine dernière, d'une part alors que les membres étaient convoqués lundi à une assemblée générale extraordinaire et, d'autre part, parce que la Cour supérieure du Québec rejetait vendredi la demande de réintégration immédiate de M^e Khuong à son poste de bâtonnière, en l'absence d'urgence et jugeant le dossier toujours en évolution.

On le sait, l'ordre professionnel qui regroupe plus de 25 000 avocats du Québec et qui doit normalement être gardien de la confiance du public envers le système de justice connaît une crise interne inédite et sans précédent. Alors que l'une et l'autre des parties s'accusent d'actions illégales et diffamatoires, la cause est maintenant portée contre toute attente devant les tribunaux. Une chose est certaine, pour la population en général, ces « avocasseries » n'aident en rien l'image d'une profession qui souffre déjà d'un faible degré de confiance dans l'opinion québécoise.

Le rôle de l'éthique

Et si la solution au litige se trouvait ailleurs que dans les tribunaux et dans son mode de régulation rigide de contrôle et de surveillance? Devant la noblesse théorique du droit et de sa pratique, la judiciarisation éhontée de l'affaire Khuong auquel assiste le public, motivée principalement par la défense d'intérêts individuels en réaction aux attaques mutuelles des parties prenantes, est un autre exemple qui vient fragiliser davantage le monopole du système judiciaire et les limites de son raisonnement. Dans ces circonstances, peut-on affirmer, par exemple, que la bâton-

nière a fait preuve d'éthique en omettant d'informer ses commettants avant l'élection de cette histoire présumée de vol à l'étalage?

Car derrière cette histoire bien singulière se cache avant tout un important conflit de valeurs qui échappe à la dynamique régulatrice du droit. Alors que le droit prescrit la conformité d'un comportement en relation à une norme en provenance d'une source externe, l'éthique vise à renforcer l'autonomie du jugement individuel en la mettant en relation avec un corpus de valeurs partagées par la société. L'objectif est d'arriver à la fois à une décision acceptable, raisonnable et juste.

L'éthique vise également une logique préventive dont la réflexion initiale est motivée par les possibles conséquences négatives d'une ac-

Parce que l'avocat jouit d'un statut de privilégié à l'intérieur de notre pyramide sociale, il a une responsabilité supplémentaire

tion sur le plan individuel, mais également sur le plan collectif. Cette démarche sert autant les contextes très normés, permettant même de remettre en cause le bien-fondé de certaines règles parfois jugées désuètes, comme celles entourant la criminalisation de la possession simple de marijuana, ou une certaine agilité opérationnelle dans les espaces non régulés comme l'économie de partage ou la recherche expérimentale.

Ainsi, à la lumière des bases du raisonnement éthique, est-ce que le poste le plus prestigieux au Barreau du Québec convoité par M^e Khuong, alors aspirante grande répondeuse des avocats du Québec et de la protection du public, était accompagné d'un devoir éthique général de divulgation aux membres et au conseil d'administration?

Dans les circonstances actuelles, et malgré mes sympathies avérées envers la bâtonnière, il faut admettre que M^e Khuong aurait dû agir autrement et faire preuve d'une plus grande transparence auprès des membres, et ce, malgré le fait qu'aucune règle juridique ne l'obligeait à le faire.

C'est en fait ici le nœud du dilemme, car la bâtonnière devait bien se douter des conséquences d'une possible fuite d'informations à son sujet et aurait pu renforcer sa légitimité en jouant cartes sur table dès le début. Aujourd'hui, peu importe l'issue de cette guérilla, c'est tout son plan de réforme qui risque d'y passer, pour une histoire jugée banale par une majorité de membres.

Certes, les questions soulevées entourant notamment la défense de la vie privée des parties impliquées, la fuite suspicieuse des informations confidentielles au sujet du vol présumé de M^e Khuong et le contexte des luttes politiques féroces qui animent les protagonistes depuis le début de la campagne électorale, dont l'enjeu touche des réformes audacieuses et impopulaires auprès d'une certaine frange de la communauté juridique,

sont des éléments qui définissent les contours de la trame narrative. Toutefois, le cadre conceptuel de l'éthique demeure le plus approprié afin de circonscrire la problématique, et proposer une voie de sortie honorable pour les deux parties au litige et, le plus important de tout, d'éviter une situation similaire à l'avenir.

Changement de culture

Evidemment, nous avons la chance de vivre à l'intérieur de sociétés qui construisent leur cohérence et leur prévisibilité par la présence de règles juridiques bien établies. Personne ne contestera les assises contemporaines permettant aujourd'hui au Québec d'organiser le plus harmonieusement possible ce vivre ensemble de plus en plus complexe à bâtir.

Parce que l'avocat jouit d'un statut de privilégié à l'intérieur de notre pyramide sociale, ces professionnels ont une responsabilité supplémentaire. Étant devenus pratiquement indispensables pour déchiffrer les codes de plus en plus sophistiqués régissant nos vies quotidiennes, ils doivent militer activement pour une plus grande complémentarité des autres familles normatives dont sont issues les règles éthiques et déontologiques. Ce combat est à mon



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

La bâtonnière suspendue, Lu Chan Khuong, en compagnie de son avocat, Jean-François Bertrand

sens fondamental pour la réforme de nos institutions, et ce, même s'ils doivent en apparence combattre leurs propres préjugés fonctionnels défavorables envers la gestion alternative de la régulation des comportements externes au droit pur. Pourtant, les résolutions discutées par les membres lundi lors de l'assemblée extraordinaire se

trouvaient malheureusement en périphérie de ces questions de fond. Une enquête de la ministre de la Justice ou la réintégration sans condition de la bâtonnière suspendue n'aident en rien la réflexion qui commandent les actes de M^e Khuong et des membres du conseil d'administration.

Sans l'implémentation plus rapide de ces enseignements,

cette affaire ainsi que le comportement des parties impliquées ne seront qu'une histoire parmi tant d'autres, qui ternit la réputation de la profession d'avocat, qui confirme l'enlisement d'un ordre professionnel trop lent à se réformer et qui cultive malgré lui les dérives d'un système judiciaire déjà marqué par les profondes iniquités de traitement.

À quand un revenu garanti pour tous au Québec?

Les économies d'échelle générées par l'implantation d'une prestation universelle semblent, à première vue, alléchantes

DOMINIQUE LAMY

L'idée d'un revenu garanti pour tous — sans égard aux activités professionnelles, au revenu annuel ou au statut social et civil de l'individu — gagne en popularité en Europe et commence à faire son bout de chemin au Canada. Coup d'œil sur une philosophie susceptible d'entraîner de multiples bouleversements.

Le gouvernement finlandais planche actuellement sur le projet d'offrir un revenu de base à tous les citoyens du pays. L'idée est d'assurer l'octroi d'un montant garanti pour chaque résident, qu'il ait un emploi ou non. L'allocation mensuelle pourrait même frôler les 1000 euros, semble-t-il. Logiquement, pour en arriver à financer une telle mesure, d'autres programmes passeront cependant à la guillotine. La Finlande pourrait ainsi faire le choix d'éliminer l'aide financière aux chômeurs, les subventions aux entrepre-

neurs et les prestations pour les retraités, par exemple. Chaque citoyen serait ainsi dans l'obligation de « s'auto-assurer », et de prendre en charge son avenir financier. « Chacun aurait alors à choisir entre une vie simple, mais sans travailler [le temps pourrait alors être consacré à la famille, à la société, à soi...], et une vie bien plus confortable, mais avec des obligations professionnelles », indique le site *Les Affaires*.

Le revenu de base pourrait aussi être expérimenté en Aquitaine — dans le sud-ouest de la France — prochainement. La ville d'Utrecht, aux Pays-Bas, est aussi sur le point de mettre en place un système d'allocation universelle. « Le principe est simple: chaque personne recevrait de l'État un montant mensuel déterminé, suffisant pour survivre, qui remplacerait toutes les prestations attribuées aujourd'hui en raison de la pauvreté ainsi que les prestations familiales et [dans certaines

DES IDÉES EN REVUES

Chaque mardi, *Le Devoir* offre un espace aux artisans d'un périodique afin qu'ils présentent leur perspective sur un sujet qui les préoccupe ou dont ils traitent dans les pages de leur publication. Cette semaine, un extrait de la nouvelle revue *Web Avenues* (avenues.ca).



versions] les allocations de chômage », expliquent les auteurs de ce billet.

Et au Canada? L'Institut Cooper a demandé récemment au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard de mettre sur pied un projet-pilote de revenu minimum garanti. Pas étonnant sachant que 17 % des foyers y vivent dans l'insécurité alimentaire.

Toujours d'après Radio-Canada, la ville de Dauphin, au Manitoba, est le seul endroit au Canada ayant fait l'expérience du revenu minimum dans les années 1970.

Au Québec?

Je ne sais pas si un tel concept pourrait voir le jour au Québec. La machine gouvernementale y gagnerait en simplicité adminis-

trative. Une telle mesure égalitaire pourrait contribuer à éliminer la pauvreté et à assurer une meilleure éducation à ceux qui souhaitent s'en prévaloir. Cette solution — à peaufiner — pourrait s'avérer le filet de sécurité nécessaire qui permettrait aux entrepreneurs de prendre le risque d'innover. D'entreprendre! Certains avancent même qu'elle serait bénéfique pour l'environnement! Il y a certes des avantages.

Par contre, plusieurs en viendraient à remettre en question la valeur de leur travail. Des impacts négatifs seraient sans aucun doute comptabilisés sur le marché de l'emploi. Quoique le niveau du revenu de base étant modeste, l'incitation à travailler devrait normalement perdurer.

Cette mesure « prend ainsi l'aspect d'une réforme réaliste, qui a le mérite de bouleverser les fondements mêmes de l'économie dans un sens humaniste et égalitaire », conclut tout en finesse Laurent Joffrin dans les pages

de *Libération*.

Les économies d'échelle générées par l'implantation d'une prestation universelle semblent, à première vue, alléchantes. Le revenu garanti remplacerait ainsi un certain nombre de programmes gouvernementaux. Combien coûte le fait de faire fonctionner la Régie des rentes du Québec ou le programme de l'assurance-emploi? Combien comptons-nous de doublons de postes, d'un ministère à l'autre?

Le simple fait de dédoubler au Québec la perception des taxes et impôts coûte au trésor québécois la rondelette somme de près de 500 millions de dollars annuellement. Or, en contexte d'austérité, toutes les solutions doivent être étudiées.

Et elles doivent parfois rimer avec « simplicité ».

Des commentaires ou des suggestions pour *Des Idées en revues*? Écrivez à arobitaille@ledevoir.com et à gaillette@ledevoir.com

ACTUALITÉS

MOTIONS

SUIITE DE LA PAGE 1

«Le Bloc est le seul parti capable de porter les consensus québécois sans relâche et sans compromis», disait récemment l'ex-chef Mario Beaulieu. En juin 2011, Louis Plamondon — le seul député bloquiste à se représenter — soutenait pour sa part que «le NPD ne défend pas les intérêts du Québec, surtout lorsqu'il y a une motion unanime venant de l'Assemblée nationale».

Dans les faits, le NPD a plutôt défendu une vaste majorité des dossiers ayant fait l'objet d'une motion adoptée à l'unanimité à Québec. Le Devoir a recensé 45 motions unanimes interpellant le gouvernement fédéral depuis la dernière élection fédérale, soit sous les gouvernements Charest, Marois et Couillard. Du lot, le Nouveau Parti démocratique (NPD) en a appuyé 39, soit un peu plus de 85% (il n'a pas été possible de vérifier la position du parti pour quatre autres motions).

Celles qui n'ont pas été relayées concernaient des sujets plus sensibles d'ordre national. Ainsi, le NPD n'a pas appuyé des motions dénonçant la participation financière d'Ottawa dans le projet hydroélectrique du Bas-Churchill; le rapatriement de la Constitution; et, à divers degrés, l'abolition du registre des armes à feu. Une motion adoptée en mai 2015 ciblait par ailleurs précisément l'intention du NPD de créer un ministère des Affaires urbaines.

Par contre, le parti de Thomas Mulcair s'est fait le défenseur (par des interventions médiatiques ou en Chambre) d'une foule de dossiers ayant fait l'objet d'un consensus à Québec.



Gilles Duceppe a fait campagne lundi, à Montréal, en compagnie de sa conjointe, Yolande Brunelle.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les néodémocrates ont ainsi défendu des motions s'opposant au péage sur le pont Champlain, aux nouvelles règles de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, à la réforme de l'assurance-emploi ou à la création d'une commission pancanadienne des valeurs mobilières;

Ils ont demandé, à l'instar des élus québécois, une commission d'enquête dans le dossier des femmes autochtones disparues; la protection des données québécoises du registre des armes à feu; plus d'efforts pour libérer le blogueur Raif

Badawi; des services en français à Air Canada; le report de la démolition de l'aérogare de Mirabel; des indemnités pour les victimes de la crise de pyrrholite; ou encore que soient respectées les règles de nomination des juges à la Cour suprême (dossier de Marc Nadon).

Le NPD a aussi relayé les préoccupations du Québec dans des dossiers allant du financement de Radio-Canada à la disparition du formulaire long obligatoire du recensement.

Toutefois, selon Gilles Duceppe, le Québec a payé le prix du résultat des élections de 2011.

«Notre travail consiste à défendre nos intérêts et à aller chercher notre juste part», a lancé M. Duceppe. Ce n'est pas ce qui s'est passé depuis quatre ans: on s'est par exemple fait avoir avec les contrats des chantiers navals, où le Québec n'a pas obtenu un sou de contrat.»

Duceppe rappelle ses gains

Le chef bloquiste estime que la seule manière pour le Québec de faire des gains à Ottawa est d'élire un fort contingent de députés du Bloc. A preuve, a-t-il fait valoir: une liste de sept dossiers poussés par le Bloc au fil des ans et pour lesquels des résultats tangibles ont été obtenus. Loi anti-gang, protection de la gestion de l'offre, règlement partiel du déséquilibre fiscal, lutte contre le crime organisé, prestations pour enfants non imposables, M. Duceppe a soutenu que «l'idée qu'un parti d'opposition ne puisse rien obtenir de concret est un mythe».

«C'est faux de dire que nous n'avons pas fait de gains», a-t-il dit. Il a justifié son recours au passé du Bloc en disant qu'«on n'est pas les seuls à faire ça: j'ai vu Paul Martin revenir [aux côtés de Justin Trudeau], et j'entends Thomas Mulcair parler de Jack [Layton] à peu près tous les jours.»

Alors qu'on lui demandait pourquoi les Québécois semblent prêts à réélire massivement le NPD si ce dernier n'a pas obtenu de résultats, M. Duceppe a soutenu qu'«on n'entend pas que le NPD a fait du bon travail, mais que les gens ne veulent plus du gouvernement Harper. Moi je réponds que le Bloc a toujours battu Harper et, quand on l'a fait, il était minoritaire. Mais quand le NPD l'a fait, Harper est devenu majoritaire.»

Avec la collaboration de Dave Noël
Le Devoir

COMMISSION

SUIITE DE LA PAGE 1

économies de près de 400 millions si Ottawa se charge de la perception des impôts québécois. Le Québec décide de ses politiques fiscales et perçoit ses impôts depuis 1954, comme l'a décrété Maurice Duplessis. Lucienne Robillard s'est dite consciente qu'il s'agit là d'un enjeu «sensible», mais la Commission a du mal à comprendre pourquoi le gouvernement québécois tient tant à percevoir ses impôts. «Le gouvernement peut décider lui-même de sa politique fiscale, mais confier la perception à d'autres», avance la présidente de la CRPP.

La Commission signale cependant que le ministère des Finances n'est pas de cet avis, puisqu'il estime que «l'exercice de la capacité à percevoir ses impôts consacre, dans les faits, l'autonomie fiscale complète du gouvernement du Québec».

Le rapport fait état d'une «dégradation» de l'efficacité de l'Agence du revenu du Québec (Revenu Québec) qui aurait vu ses charges par habitant augmenter et dépasser celles de l'Agence du revenu du Canada.

Monopole de la SAQ contesté

La Commission se montre également critique de la gestion de la SAQ, qui fournit un peu plus de 1 milliard de dividendes au gouvernement. Il retire, en outre, 600 millions

en taxe sur les boissons alcooliques. Ainsi, les frais d'administration de la SAQ atteignent 21% de ses ventes nettes, le plus haut niveau des agences des provinces à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador. Lucienne Robillard associe cet écart à la situation de monopole de la société d'Etat, monopole dont l'existence encore aujourd'hui ne s'explique que par des raisons historiques. La solution, c'est non pas de privatiser en tout ou en partie ce monopole, mais de le briser en libéralisant le marché des vins et des spiritueux. Il suffirait alors de remplacer les dividendes ainsi perdus par une taxe spécifique.

Sorties publiques condamnées

Mais tant la SAQ que Revenu Québec ont réagi pour corriger les données fausses véhiculées, à leurs dires, par la commission Robillard. Dans son communiqué, Revenu Québec estime qu'au lieu d'une économie de 400 millions, c'est à une perte de 300 millions que conduirait le transfert de la perception à l'agence fédérale. L'augmentation des dépenses liée à l'embauche de personnel est due à de nouveaux projets pour lutter contre l'évasion fiscale, une lutte qui a fourni 17 milliards en cinq ans à l'Etat. Dans les deux cas, le cabinet du ministre des Finances, Carlos Leitão, le ministre de tutelle de la SAQ et de Revenu Québec, fut prévenu de leur initiative publique, a-t-on confirmé.



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

L'ex-ministre libérale Lucienne Robillard

Mais ces mises au point des deux instances ont déplu au président du Conseil du trésor, qui les a condamnées. «Ce n'est pas normal que le président de la SAQ sorte sur la place publique avant que le gouvernement dise les suites qu'il entend donner au rapport», s'est-il insurgé, en adressant le même reproche à Revenu Québec.

Martin Coiteux demande à ces entités et à l'ensemble du gouvernement d'adopter une «culture de l'humilité». En ce sens, il a annoncé la création d'un bureau de révision permanente des programmes. Ce bureau, au sein du Secrétariat

du Conseil du trésor, se conformera à une planification définie par un comité de la révision permanente au Conseil exécutif, comité auquel siègeront le premier ministre, le ministre des Finances, le président du Conseil du trésor et d'autres ministres selon le sujet abordé. Les évaluations de la performance des programmes seront rendues publiques, a-t-il promis. «Il s'agit d'être un peu plus humble, un peu plus humble comme gouvernement. L'humilité, ce n'est pas une faiblesse. L'humilité, c'est d'accepter de se faire évaluer.» Il s'agit d'un «legs» aussi important que la Loi sur l'équi-

libre budgétaire et le Fonds des générations, a-t-il soutenu. Dans son rapport, la CRPP propose de mettre fin à l'éparpillement de l'aide directe aux entreprises, une commande que Martin Coiteux a d'emblée passée au ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, Jacques Daoust. La Commission a aussi remis en question le programme de perception des pensions alimentaires, notamment son caractère obligatoire pour tous.

Au Québec, le porte-parole pour le Conseil du trésor, Alain Therrien, a dénoncé le fait que le gouvernement puisse ne serait-ce qu'envisa-

«Ce n'est pas normal que le président de la SAQ sorte sur la place publique avant que le gouvernement dise les suites qu'il entend donner au rapport»

Marc Coiteux

ger de confier la perception des impôts à Ottawa. «Maurice Duplessis, je vous dis, doit se retourner dans sa tombe», s'est-il indigné. «Historiquement, c'est un revers épouvantable. C'est un bris de l'histoire fiscale du Québec.»

À la Coalition avenir Québec, on rejette aussi cette avenue, d'autant plus que les caquistes réclament l'instauration d'une seule déclaration fiscale, mais administrée par Québec. La CAQ est d'accord toutefois pour mettre fin au monopole de la SAQ.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

VIDÉO

SUIITE DE LA PAGE 1

poste, et correspondant en tous points à la description de son ancien employé. Il a beau la raconter simplement, elle n'en est pas moins touchante, son histoire.

Vient d'abord une surprise: contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce n'est pas une passion dévorante pour le septième art qui l'a poussé jadis à ouvrir un club vidéo.

«Mon premier amour, c'est le sport, explique-t-il. J'ai joué au tennis professionnellement; j'ai été instructeur, mais un jour, je me suis blessé à l'épaule. Le tennis n'était plus dans les cartes, après ça. J'avais juste 37 ans. L'année qui a suivi, je suis resté chez moi à déprimer. J'ai failli vivre fou. Puis je suis devenu ami avec un immigré hongrois qui s'était ouvert un club vidéo et pour qui ça avait bien fonctionné. Il était parti de rien. J'aimais beaucoup le cinéma, et l'idée de me partir en affaires me trottait dans la tête. Et comme je me disais que, si je faisais le saut, il fallait que ce soit dans quelque chose que j'aime, la décision s'est imposée à ce moment-là.»

À 40 ans, Luc Major ouvre donc un premier club vidéo à Longueuil. Au passage, il embauche un adolescent de 14 ans, Jean-Simon Arbour, dont c'est le premier emploi. Lorsque, à 50 ans, il ouvre un second club, sur l'avenue du Mont-Royal à Montréal, Félix et Guillaume,

«Je trouve qu'il y a quelque chose de beau à être parmi les derniers debout»

Luc Major

les cadets de Jean-Simon («les trois frères», comme les surnomme affectueusement Luc Major), se joignent à l'équipe qui, au fil des ans, devient un véritable clan.

Jamais deux sans trois

Tandis que Le cinoche de Montréal connaît un succès immédiat, celui de Longueuil périclité. On ferme boutique, mais c'est pour mieux en ouvrir une autre.

Convaincu qu'un second Cinoche montréalais pourrait être rentable à son tour, Luc Major décide d'augmenter son stock. Il a alors vent que le Phos, une institution dans la location de films de répertoire à Montréal, s'apprête à liquider le sien.

«Je m'y suis rendu en pensant acheter à la pièce, mais je me suis vite retrouvé avec des piles et des piles de films. J'ai donc fait une offre pour le lot.»

Ce faisant, Luc Major se retrouve à la tête du deuxième catalogue de répertoire en importance, après la Boîte noire.

«La succursale de Duluth n'a jamais décollé, malheureusement. J'ai couvert mes frais de bail grâce à cet inventaire-là, mais sans plus. Là, on a divisé le local et j'ai proposé à Guillaume d'ouvrir un café, en tant qu'associé. Ça s'en vient bien. Je pense que ça va fonctionner. Mais le club vidéo... le coût du loyer diminuait, mais l'achalandage baissait au même rythme.»

Sans peur et sans regret

L'achalandage: c'est là le nœud du problème. De fait, on l'a souvent évoqué depuis quelques années, avec la multiplication des plateformes de diffusion (télévision à la carte, téléchargement, streaming, etc.), les habitudes de consommation du cinéma comme produit culturel ont considérablement, et irrémédiablement, changé. Le Devoir a d'ailleurs consacré un dossier au sujet, en 2012. Signe des temps, La boîte noire, ce fleuron de la cinéphilie, s'est depuis placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, en 2013.

«Le club vidéo relève d'une autre époque. J'ai eu une jeune employée qui n'utilisait même pas son privilège de locations gratuites: elle regardait tous ses films en ligne. La jeune génération, et les prochaines, c'est comme ça. C'est ce qu'ils connaissent. Les médias d'information et le milieu du livre font face à un problème similaire: la gratuité. Comment se battre contre la gratuité?», interroge Luc Major, philosophe.

Pour autant, on ne détecte aucune amertume chez l'ancien tennismen cinéphile.

«Je n'ai pas de regret, confirme-t-il. Je me souviens que j'étais très nerveux en ouvrant mon premier club vidéo. Maintenant, plus rien ne me fait peur. C'est pas rien. Mais ce que je trouve encore plus précieux, ce sont toutes ces rencontres que j'ai pu faire et qui ne seraient jamais survenues si j'étais resté chez moi, après l'accident. Jean-Simon, Félix et Guillaume: je pense pas à eux comme à des employés. Ils sont devenus comme mes fils.»

Qu'en est-il de cette dernière succursale, avenue du Mont-Royal, qui persiste, mais dont le chiffre d'affaires a, de l'aveu même du propriétaire, baissé de moitié?

«Je vais continuer ici tant que ça va être rentable. Présentement, je travaille cinq jours semaine, mais je m'apprête à être là sept jours sur sept. L'été, j'occupe aussi un emploi saisonnier dans un club de golf, question de rester à flot...»

Et lorsque le jour viendra, inéluctablement, où ce ne sera tout bonnement plus possible de «continuer»? Cette éventualité, qu'il reconnaît, ne semble pas inquiéter Luc Major outre mesure.

«Je ferai autre chose. Mais pas seul, précise-t-il. Faudrait que ce soit avec les trois frères. En attendant... je trouve qu'il y a quelque chose de beau à être parmi les derniers debout.»

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Par courriel agenda@ledevoir.com